



Revision d'une pension alimentaire

Par **jessy84_old**, le **07/07/2007** à **00:34**

bonjour,
j'ai 17 ans bientôt 18 et mon pere verse une pension de 96 euro par mois a ma mere pour mon education je passe en 1er STG (mais j'ai deja des projet pour apres le bac) et j'aimerais savoir si il est possible que je fasse reevaluer la pention avant mes 18 ans et si oui comment fair?

Par **Bureaud_old**, le **14/07/2007** à **15:39**

Tu peux faire réévaluer la pension alimentaire en déposant une requête auprès du Juge aux Affaires familiales par le biais d'un Avocat en demandant de l'augmenter ou qu'elle soit due jusqu'à la fin de tes études.

Par **jessy84_old**, le **14/07/2007** à **21:37**

d'accord merci beaucoup, pensez vous que meme si j'ai un avocat que je ne paye pas (les avocat commi d'office qui son gratuit pour les jeunes) je peu quand meme avoir une chance que ma pension soi reaugmenter?

Par **Bureaud_old**, le **16/07/2007** à **13:32**

Je ne vois pas pourquoi un Avocat même s'il est commis d'office ne te défendra pas. C'est le Juge qui va rendre sa décision dire s'il y a lieu d'augmenter la pension alimentaire. Pour cela, il va comparer les charges et revenus de tes deux parents et là il dira s'il peut l'augmenter. Tiens moi au courant.